



Offre réservée aux salariés

Du 25 novembre au 9 décembre 2024



Quelles sont les conditions de l'offre ?

- 1 Vous épargnez votre intéressement 2024**
Vous avez la possibilité d'épargner tout ou partie de votre intéressement pour être associé à l'évolution de l'action OVHcloud.
- 2 Vous recevez un abondement**
OVHcloud soutient votre participation par un abondement calculé en fonction des sommes affectées à l'offre.

Montant net de votre prime d'intéressement que vous souhaitez affecter à l'offre

Votre abondement brut

Entre 0 et 500 €	100 %
Entre 500 et 1 000 €	75 %
Entre 1 000 et 2 000 €	50 %

- 3 Vous pourrez bénéficier du montant des dividendes éventuels** qui viendront augmenter la prime versée à la sortie du plan.

Dans le cadre de ce plan, vous ne souscrivez pas des actions OVHcloud mais des « unités » qui ont la même valeur que les actions OVHcloud et conservées sur un compte ouvert par votre employeur. À la sortie du plan, les unités seront valorisées selon le cours de l'action OVHcloud au 15 janvier 2030, et le montant vous sera versé sous forme de prime.



Qui peut souscrire ?



Tous les salariés bénéficiaires de la prime d'intéressement, versée au titre des résultats FY2024, c'est-à-dire les salariés ayant plus de 3 mois d'ancienneté continue ou discontinuée au 31 août 2024 à condition d'être toujours inscrits dans les effectifs du groupe au 1^{er} janvier 2025.

* La prime que vous recevrez sera soumise aux charges et impôts au moment du versement, à la sortie du plan ou lors d'un déblocage anticipé. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la notice fiscale pour votre pays.



Avantages & contreparties



- ▶ Abondement sur les sommes affectées à l'offre
- ▶ Pas de frais de gestion
- ▶ Éventuels dividendes directement versés à la sortie du plan



- ▶ Blocage des avoirs pendant 5 ans, soit jusqu'au 15 janvier 2030
- ▶ Risque de perte en capital en cas de baisse de la valeur de l'action OVHcloud



Que se-passe-t-il après la souscription à l'offre ?

Votre épargne est bloqué 5 ans

Votre épargne est conservé et sa valeur est indexée sur le cours de l'action OVHcloud au moment de la sortie du plan.

...sauf cas de déblocage anticipé

Des cas de déblocage avant 5 ans sont prévus par le plan.
La liste des cas de déblocage ainsi que les modalités de déblocage sont disponibles sur le



Que faire une fois la période de blocage terminée ?

Les sommes deviennent disponibles et vous avez la possibilité de :



Demander le versement de votre prime comprenant les sommes épargnées ainsi que l'abondement supplémentaire et les éventuels dividendes, valorisés au cours de l'action et selon le taux de change à la date de sortie.

Vous avez jusqu'au 9 décembre 2024, 23h59 (CET) pour faire votre choix et affecter les sommes de votre intéressement.

Si vous ne souhaitez pas affecter la totalité de votre intéressement, vous avez la possibilité de recevoir le solde sur votre compte bancaire, en DT, sans bénéficier de l'abondement. La somme sera convertie en monnaie locale selon le taux de change déterminé le 6 janvier 2025.

Après le 9 décembre 2024, 23h59 (CET), et sans réponse de votre part, les sommes au titre de l'intéressement vous seront versées en totalité sur la paie de janvier 2025 (le cas échéant, après prélèvement de charges sociales et de l'impôt sur le revenu si cela est requis par la réglementation locale). Vous ne percevrez aucun abondement.

Du 25 novembre au 9 décembre 2024
+ d'informations, connectez-vous sur le site